

Les conditions ont été arrêtées par décision du conseil d'université et sont mentionnées au verso.

IDENTITE ET COORDONNEES

N° DOSSIER ETUDES EN France : _____ DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

NOM DE FAMILLE : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : n° _____ rue : _____

PAYS DE RESIDENCE : _____ Ville : _____

NATIONALITE : _____

Tél. : _____ @mail personnel : _____ @ _____

FORMATION DEMANDEE 2022-2023

FORMATION(S) SUIVIE(S) : _____

NIVEAU : ☐ L1 ☐ L2 ☐ L3 ☐ LP ☐ M1 ☐ M2

MOTIF DE LA DEMANDE, vous sollicitez une demande d'exonération au titre de

- ☐ NIVEAU ACADEMIQUE D'EXCELLENCE (apprécié suivant le dossier d'admission Etudes en France)
- ☐ SITUATION SOCIALE (joindre une lettre justificative et tout élément permettant d'apprécier votre situation personnelle)

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature de l'étudiant :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Complément transmis par DEVE- Scolarité International : _____

Avis de la commission Relation Internationale

☐ Favorable

Montant des droits à acquitter par l'étudiant : ☐ 170€ ☐ 243€

☐ Défavorable

Motif : _____

le ____ / ____ / ____

Le Président de la commission
Nom, Prénom :

Signature :

☐ Favorable
☐ Défavorable

le ____ / ____ / ____

Le Vice Président Administration et Relations Internationales

M. Nicolas LEROY

CONDITIONS D'EXONERATION

(suivant l'Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur) :

Les droits d'inscription différenciés concerneront les étudiants extracommunautaires :

- 1) inscrits pour la 1^{ère} fois en Licence, en Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2022/2023 ;
- 2) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI ;
- 3) tant qu'ils ne sont pas installés durablement en France.

Les montants des droits d'inscriptions différenciés sont les suivants :

2 770 euros pour une année en cycle de Licence ou une année en cycle préparatoire intégré (ou assimilé) à un diplôme d'ingénieur.

3 770 euros pour une année en cycle Master ou une année en cycle d'ingénieur.

Pièces à fournir :

Si vous cochez la case : situation sociale, merci de joindre une lettre justificative et tout élément permettant d'apprécier votre situation personnelle

VOIE ET DELAI DE RECOURS :

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux auprès du Président de l'Université,
- Si le litige n'a pu être réglé avec le président, un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Ce recours sera adressé obligatoirement par l'intermédiaire du recteur d'académie

- Et/ou un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais.

Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision.

Vous conservez la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique. Si vous souhaitez en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans le délai du recours contentieux.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite, vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux

FORMULAIRE A DEPOSER OU A ENVOYER ACCOMPAGNE DES PIECES MENTIONNEES CI-DESSUS A:

Si vous vous déplacez, venez à l'Université de Nîmes — Site Vauban – accueil du service de la scolarité -rue du docteur Georges Salan-Nîmes

Par courrier : Université de Nîmes , Direction des Etudes et de la vie étudiante – Sclolarité International
rue du docteur Georges Salan - CS 13019 - 30021 Nîmes Cedex 1

par courriel : sclolarite.international@unimes.fr

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.